

Liste unique : AGIR pour LAMANON dirigée par Christian NERVI

-Votre prédécesseur au poste de maire regrettait l'absence de personne assermentée pour dresser procès verbal d'infraction aux codes de l'urbanisme et de l'environnement. La commune ayant procédé à des recrutements, avez-vous remédié à cette absence ?

-Comptez-vous rappeler à Vinci ses engagements en matière de renaturation du défens d'Alleins pour les terrains ayant accueilli la centrale d'enrobage temporaire ? Il avait été question de leur cession à la commune. Est-ce toujours d'actualité ?

-A propos de la centrale d'enrobage, ce site pollué de plus de 10 hectares et le développement galopant du photovoltaïque au sol, encouragé notamment par le document-cadre préfectoral, condamnent le défens d'Alleins à une destruction progressive. Il s'agit pourtant d'un espace naturel dont les enjeux paysagers et écologiques méritent d'être défendus. La mobilisation des habitants à propos de Trabet, et les avis défavorables du Parc Naturel Régional des Alpilles, de l'autorité environnementale et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA au sujet du projet Voltalia en témoignent. Que comptez-vous faire pour enrayer la destruction de ce site ?

-Quel est votre projet pour l'ensemble bâti de la Tuilière dont le PLU prévoit un changement de destination très ouvert, avec possibilité d'activités artisanale, commerciale, de restauration voire de service ?

-L'importance du trafic automobile dans certaines rues du centre (rue du canal notamment) rend périlleuse la cohabitation entre piétons et véhicules. Sachant que la norme réglementaire pour la largeur d'un trottoir est de 1,40 mètre minimum libre de tout obstacle, envisagez-vous de sécuriser ces cheminements ? Quand sera finalisé l'aménagement du cheminement doux prévu chemin du mistral ?

-L'étanchéification des conduites d'eau pluviales et des circuits d'eau usées situées dans le périmètre de protection rapproché des captages AEP est-elle programmée ? A quelle échéance ?